



Octobre 2015

POSITION DU HCR SUR LES RETOURS EN LIBYE- MISE À JOUR I

1. Le présent document fournit une mise à jour et remplace *la position du HCR sur les retours en Libye*¹ publiée en Novembre 2014.

Introduction

2. La situation actuelle en Libye est caractérisée par un manque persistant de l'État de droit et de l'ordre, la poursuite des combats entre groupes armés rivaux² dans de nombreuses régions du pays ainsi que des assassinats quotidiens, des bombardements et des enlèvements.³ Des combats intenses entre groupes armés opposés sur le contrôle du territoire, les ressources et les infrastructures depuis mai 2014 ont entraîné la mort de milliers de personnes, dont des

¹ HCR, *Position du HCR sur le retour en Libye*, le 12 Novembre 2014, <http://www.refworld.org/docid/54646a494.html>.

² Aux fins du présent document, "groupes armés" se réfèrent à une multitude de factions avec différentes affiliations, commandements et structures de contrôle et agendas. Alors que beaucoup ont des connexions de juré avec l'Etat, ils opèrent de façon largement indépendante de l'autorité de l'Etat: «Le secteur de la sécurité de la Libye est très fragmenté et caractérisé par le rôle relativement mineur que les acteurs institutionnels de sécurité jouent. Depuis 2013, les rôles de la police nationale et de l'armée nationale ont encore diminué à travers le pays. Le secteur de la sécurité de la Libye est donc caractérisé par le rôle accru des forces auxiliaires, souvent payés par l'Etat mais à hors d'un contrôle réel de l'Etat, et la lutte entre les acteurs de la sécurité institutionnelles et ces forces auxiliaires »; Institut de la Paix des États-Unis (USIP), *Perceptions de la sécurité en Libye - et acteurs institutionnels de la Révolution*, mai 2015, 30, <http://www.usip.org/sites/default/files/PW108-Perceptions-of-Security-in-Libya.pdf>. "Des centaines de groupes armés, comprenant plus de 200 000 combattants, continuent d'être payés à partir des fonds de l'État central.. Certains ne sont nominalement associés ni au Ministère de la Défense ni au Ministère de l'Intérieur. Ces groupes exercent un contrôle efficace dans les zones localisées (...)" ; Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Libye et sur le soutien technique et les besoins de renforcement des capacités*, le 12 Janvier 2015, A / HRC / 28/51, <http://www.refworld.org/docid/54e1fc704.html> (ci-après: Conseil des droits de l'homme, *la situation des droits de l'homme en Libye*, le 12 Janvier 2015), para 7.

³ Pour un aperçu de la situation de sécurité dans les différentes régions du pays, voir les rapports successifs du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission de Soutien des Nations Unies en Libye (MANUL), disponible à l'adresse: <http://unsmil.unmissions.org/Default.aspx?tabid=3549>.

civils,⁴ et provoqué le déplacement de plus de 435 000 personnes,⁵ la destruction d'infrastructures vitales, l'interruption des services de base et la détérioration des conditions de vie.⁶

3. Depuis le renversement du colonel Mouammar Kadhafi et de son gouvernement en Octobre 2011, les modalités de gouvernance de transition successifs ont échoué et ont créé un environnement politique et sécuritaire instable avec deux parlements et gouvernements distincts qui prétendent être légitimes: Le gouvernement internationalement reconnu à Tobrouk et Al-Bayda, dirigé par le Premier Ministre Abdullah Al-Thinni, et le gouvernement de «salut national», dirigé par Khalifa Al-Ghwell, basée à Tripoli.⁷ Cependant, les institutions politiques auraient une influence limitée sur le terrain.⁸ Chacun des camps politiques est associé à une

⁴ Les civils, dont des femmes et des enfants, compte pour une forte proportion des victimes du fait que les combats se sont concentrés dans les zones urbaines densément peuplées. On estime qu'au moins 20 000 civils ont été blessés à la suite du conflit entre Juillet 2014 et mai 2015, avec le nombre réel probablement plus élevé en raison de la sous-déclaration et de la poursuite des combats; OCHA, 2015 Aperçu besoins humanitaires en Libye - Septembre 2015, 1 Octobre 2015, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Libya_HNO_Final_English.pdf [ci-après: OCHA, 2015 besoins humanitaires Aperçu en Libye 1 Octobre 2015], p. 8. L'administration a enregistré un total de 2 825 «morts violentes» en 2014 en plus de 1 378 de ces décès entre Janvier et le 17 Octobre 2015, sur la base de rapports des médias et les rapports des sites Web publics du ministère libyen de la Santé, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Défense. Remarque : l'organisation ne fait pas de distinction entre civils et combattants. Voir le Libya Body Count, consulté le 20 Octobre 2015, <http://www.libyabodycount.org/table>. Notez que plusieurs sources de médias utilisent les chiffres de pertes prévues par la Libya Body Count. Le HCR n'a pas connaissance de sa méthodologie et sa fiabilité en tant que source n'a pas été vérifiée de façon indépendante.

⁵ Voir ci-dessous «le déplacement interne et externe».

⁶ OIM / MANUL / HCR / UNICEF / PAM, interagence d'évaluation rapide - Libye, Décembre 2014, p. 1, <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp271609.pdf> (ci-après: interagence d'évaluation rapide, Décembre 2014).

⁷ Institut européen de la Méditerranée (IEMed), les divisions dangereuses de la Libye, Annuaire de la Méditerranée IEMed 2015, Septembre 2015, <http://bit.ly/1iKfiGu> (ci-après: IEMed, les divisions dangereuses de la Libye, Septembre 2015), p. 1. Associated Press, Benghazi, où a commencé le soulèvement de la Libye, maintenant une ville en ruines, le 2 Juillet 2015, <http://apne.ws/1CMJMeS>; International Business Times, Bataille pour la Libye: Un guide pour les Factions et les milices du pays, 15 Juin 2015 <http://ibt.uk/A006Joo~number=plural>; Conseil européen des relations étrangères (ECFR), Factions de cartographie Libye, le 9 Avril 2015, <http://www.ecfr.eu/mena/mappinglibya>.

⁸ «Le Contrôle de la Libye est actuellement divisé entre deux coalitions faiblement liées à des groupes armés non étatiques, avec des petites poches de groupes non-affiliés armés dans le nord. (...) De nombreuses régions du pays sont sous le contrôle de facto de milices et tribus, qui ne répondent pas à Tripoli ni à Tobrouk. Au lieu de cela, ces groupes locaux concluent des alliances qui leur profitent, résultant dans une situation de sécurité qui est beaucoup plus complexe que d'avoir deux, trois, ou même quatre belligérants. (...) La loyauté de groupes armés est principalement informelle avec les régions, les tribus, les brigades ou les villes, et même des milices qui ont été officiellement intégrés dans l'Armée de libération nationale [de la force armée nationale de la Libye, établie par le Conseil national de transition en 2011], ont peu d'intérêt à prendre les ordres du parlement. Pourtant, les militants acceptent le financement et la légitimité qu'ils tirent du fait d'être des agents de sécurité de l'État»; The broker, le conflit de la Libye: un patchwork de divisions d'intérêts locaux et régionaux, le 7 Juillet 2015, <http://bit.ly/1Jz2cos>. (...) L'absence d'une autorité centrale, ainsi que la fragmentation tribale et la rivalité, et la lutte pour les ressources économiques ont conduit à une situation politique complexe dans lequel deux gouvernements faibles tentent d'obtenir la continuité et la reconnaissance, mais en fait ne contrôlent rien. En effet, le contrôle réel se trouve avec les milices armées et des armées privées, qui donnent leur allégeance à l'un ou l'autre gouvernement (ou à l'Etat islamique), mais aussi changent leur allégeance en fonction de la situation militaire ou sur les opportunités économiques"; Le Courier du Maghreb et de l'Orient, Libye - complexité politique, économique et tribale, Août 2015, <http://bit.ly/1VbgiBD>. "Toute enquête du paysage politique de la Libye devrait garder à l'esprit que les politiciens et les représentants élus qui exercent généralement moins d'influence que la multitude de groupes armés du pays, dont la plupart sont des salariés de l'État»; ECFR, cartographie des factions en Libye, le 9 Avril 2015, <http://www.ecfr.eu/mena/mappinglibya>. Voir aussi IEMed, divisions dangereuses de la Libye, Septembre 2015 p. 1; Clingendael / Pays-Bas Institut des relations internationales, la résolution des crises multiples de la Libye: Quand la violence politique, l'extrémisme et la criminalité se rencontrent, juillet

vague coalition de groupes armés, qui se sont initialement retrouvés ensemble pour des opérations offensives et contre-offensives spécifiques connues sous le nom d'Opération Dignité⁹ et Aube Libye.¹⁰ Les groupes affiliés aux forces d'Aube Libye et de l'Opération Dignité ont été engagés dans des combats dans les montagnes de Nafusa et le long de la côte ouest de la Libye.¹¹ Dans l'est du pays, les combats se poursuivent principalement entre les forces de l'Opération Dignité et de groupes islamistes armés, y compris à Benghazi et à Derna. Le Sud continue de subir des conflits violents intermittents principalement liés à des rivalités inter et intra-ethniques.¹² Les groupes armés sont organisés sur des bases idéologiques, régionales, tribales, et / ou ethniques.¹³ Par conséquent, la dynamique du conflit est souvent façonnée par des intérêts régionaux et locaux avec des conflits qui se chevauchent en partie

2015, <http://bit.ly/1L3mJUp~~number=plural> (ci-après: Clingendael, résolution des multiples crises de la Libye, juillet 2015), pp. 3-

4; Conseil des droits de l'homme, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, p. 1.

⁹ Le 16 mai 2014, l'ancien général Khalifa Haftar a lancé une offensive aérienne et terrestre baptisé «Opération Dignité» contre les groupes islamistes de Benghazi. La coalition "comprend plusieurs alliances changeantes de commodité mutuelle fondées en grande partie sur des objectifs à court terme", y compris les unités de l'armée, les milices tribales, les fédéralistes de l'Est, les bataillons Zintani, et des civils armés ("Sahwat"). En Mars 2015, le général Haftar a été nommé commandant de l'armée libyenne par le Parlement internationalement reconnu de Tobruk; ECFR, cartographie des factions en Libye, le 9 Avril 2015, <http://www.ecfr.eu/mena/mappinglibya>; Reuters, Haftar Nommé chef de l'armée de la Libye par le gouvernement Reconnu, le 2 Mars 2015, <http://reut.rs/1K7Fyqv>.

¹⁰ En réponse à l'«Opération dignité», une coalition militaire a lancé l'opération "Aube Libye", le 13 Juillet 2014. Elle comprend les forces armées de Misrata et un large éventail de groupes islamistes et non islamistes de villes et villages de l'ouest de la Libye (par exemple Tripoli, Zawiya, Gherian), y compris des communautés ethniques amazighs, Aube Libye contrôle une grande partie de l'ouest de la Libye, y compris les villes de Misrata et de Tripoli; IEMed, divisions dangereuses de la Libye, Septembre 2015, p. 1; ECFR, Cartographie des Factions en Libye, 9 Avril 2015 <http://www.ecfr.eu/mena/mappinglibya>; BBC, Guide sur les milices libyennes clés 9 Octobre 2015, <http://bbc.in/1v4rvEu>.

¹¹ Dans le nord-ouest de la Libye, les initiatives de cessez-le-feu et de réconciliation locales, certaines soutenues par la MANUL, auraient donné lieu à une réduction des hostilités militaires; Centre d'information de l'ONU, l'envoyé de l'ONU a dit au Conseil de sécurité que les parties libyennes doivent se réunir, faire un 'Push final' pour la paix, le 26 Août 2015, <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=51728>; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le 13 Août 2015, S / 2015/624, <http://www.refworld.org/docid/55dc41d54.html> (ci-après: Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015), par 23-27, 79. Toutefois, des affrontements sporadiques entre milices rivales continuent dans le nord-ouest, y compris à Tripoli. La capitale qui souffre également d'un manque de loi et l'ordre et connaît des bombardements réguliers, des enlèvements et d'autres attaques; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphes 41, 48 et 71. Voir aussi The Guardian, Ban Ki-Moon appelle à un accord de paix en Libye alors que les Factions n'ont pas respecté la date limite du cessez le feu, le 2 Octobre 2015, <http://gu.com/p/4dxbj/stw>; Agence France Presse, une bombe explose près d'une prison hébergeant des anciens fonctionnaires de Kadhafi, le 9 Septembre 2015, <http://yhoo.it/1VklCSe>; Reuters, une voiture piégée endommage le bureau du Joint Venture italien ENI dans la capitale libyenne, le 31 Août 2015, <http://reut.rs/1Fcme48>.

¹² Pour un aperçu de la situation sécuritaire dans la région, voir Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphes 23-37.

¹³ "Un examen plus approfondi des acteurs au sein des camps opposés, cependant, révèle que leurs intérêts sont multiples, fluides, localisés et souvent basés sur des connexions idéologiques, tribales et sociales. (...) En l'absence de structure étatique existante en place, l'unité de l'Etat libyen a été contestée par une pléthore de groupes d'intérêt et de leurs circonscriptions sur la base de tribus, des villes, des régions et des diverses tendances islamistes"; Clingendael, Résolution des crises multiples de la Libye, Juillet ici à 2015, p. 1, 2. «Comprendre les lignes de fracture de l'agitation en Libye, il faut aller au-delà des récits unidimensionnels colportés par divers acteurs du conflit. Tous ont intérêt à filer certains troupes de la crise, en la décrivant soit comme un conflit des islamistes contre les «libéraux» ou «révolutionnaires» autoproclamés contre des éléments de l'ancien régime qui tentent d'organiser un retour. D'autres soutiennent que les combats sont principalement tirés par les rivalités tribales ou des jeux de pouvoir régionales telles que, entre Zintan et Misrata à l'ouest et fédéralistes et leurs adversaires de l'Est. En fait, tous ces éléments sont présents à des degrés divers dans le dénouement de la Libye, mais aucun ne l'emporte sur l'autre comme un récit dominant"; ECFR, cartographie des factions en Libye, le 9 Avril 2015, <http://www.ecfr.eu/mena/mappinglibya>. Voir aussi Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le 26 Février 2015, S / 2015/144, <http://www.refworld.org/docid/55dd88c64.html> (ci-après: Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015), para 2.

avec les divisions au niveau national.¹⁴ Le manque d'autorité du gouvernement central aurait affaibli l'Etat libyen et son tissu social.¹⁵ Exploitant le vide politique et l'insécurité dans le pays, des groupes extrémistes, y compris le Conseil de la Choura de la Jeunesse Islamique, qui a déclaré son allégeance à l'Etat Islamique d'Irak et de Syrie (ISIS)¹⁶ et Al Qaïda lié à Ansar al-Sharia (AS),¹⁷ ont pris pied, aggravant encore l'intensité de la violence.¹⁸ La situation globale de la sécurité en Libye reste très volatile et imprévisible.¹⁹

4. L'Organisation des Nations Unies et les efforts internationaux visant à faciliter une résolution pacifique de la crise politique et institutionnelle en Libye et pour mettre un terme au conflit armé ont abouti à un sixième et dernier projet d'accord sur la formation d'un gouvernement d'entente nationale (GNA) présenté aux parties le 21 Septembre 2015.²⁰ Un regain d'escalade militaire à Benghazi a été condamné par l'ONU comme une tentative de faire dérailler le processus de paix.²¹ Le 8 Octobre 2015, l'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Bernardino León, a annoncé que les parties libyennes avaient conclu un accord sur la composition

¹⁴ «La plupart des combats sont alimentés par des préoccupations idéologiques locaux plutôt que nationaux ou »; *The Broker, le conflit de la Libye: un patchwork de divisions d'intérêts locaux et régionaux*, le 7 Juillet 2015, <http://bit.ly/1Jz2cos>. "La crise de la Libye est multi-facettes, avec des conflits localisés alimentant la lutte de pouvoir plus large au niveau national entre le gouvernement internationalement reconnu d'Abdullah al-Thinni dans l'est de la Libye et une administration rival à Tripoli"; *ECFR, Cartographie des Faction en Libye*, le 9 Avril 2015, <http://www.ecfr.eu/mena/mappinglibya>. Voir aussi la conversation, *Démystifier Trois mythes dangereux sur le conflit en Libye*, le 21 Janvier 2015, <http://bit.ly/1ulOr1J>.

¹⁵ *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL*, le 26 Février 2015, paragraphe 77.

¹⁶ L' "Etat islamique d'Irak et de Syrie" (ISIS) (arabe: Ad-Dawla Al-'Islāmiyyah fi Al-Irak wa Al-Sham) est également connu comme le «État islamique» (ISIL) et s'est lui-même proclamé "Etat islamique" (IS). Document sur les rapports de l'activité d'ISIS principalement dans Derna, Syrte, Sabratha et Benghazi; *BBC, Guide de milices libyennes clés*, 9 Octobre 2015, <http://bbc.in/1v4ryEu>; *Carnegie Endowment for International Peace, prise sur l'opération Aube: Avancée insidieuse de l'État islamique en Libye occidentale*, le 24 Juin 2015, <http://ceip.org/1SMoJH>; *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL*, le 26 Février 2015, paragraphe 16

¹⁷ *Ansar Al-Sharia a émergé à la suite du soulèvement anti-gouvernemental de Février 2011. Il a été désigné comme un "groupe terroriste" par le Conseil de sécurité de l'ONU; Conseil de sécurité des Nations Unies, Al-Qaïda Comité des sanctions du Conseil de sécurité Ajoute deux entités à la liste des sanctions*, le 19 Novembre 2014, <http://www.un.org/press/en/2014/sc11659.doc.htm>. Voir aussi *BBC, Guide de milices libyennes clés*, le 9 Octobre 2015, <http://bbc.in/1v4ryEu>.

¹⁸ «L'État islamique et d'autres groupes djihadistes ont étendu leur présence en Libye de façon spectaculaire depuis 2014, prenant le contrôle de plusieurs villes dans le golfe de Syrte et la réalisation d'une série d'attaques contre les travailleurs étrangers, les infrastructures pétrolières et des cibles militaires et civiles dans les zones contrôlées par l'un des deux principaux camps, plus récemment, frappant deux fois dans Misrata »; *International Crisis Group (ICG), Le dialogue politique libyenne: Un consensus incomplet*, le 16 Juillet 2015, <http://www.refworld.org/docid/55aca7f64.html>. Voir aussi *Washington Post, En Libye, La Bannière Noire de l'État islamique S'érige en Méditerranée*, le 8 Octobre 2015, <http://wpo.st/kENg0>; *IEMed, divisions dangereuses de la Libye*, Septembre 2015, p. 3; *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL*, le 13 Août 2015, paragraphes 29-30, 33; *Le New Yorker, ISIS émerge en Libye*, le 4 Août 2015, <http://nyr.kr/1IHKfk8>; *Conseil sécurité de l'ONU, la Résolution 2214 (2015) du Conseil de sécurité [sur les menaces à la paix et la sécurité internationale résultant d'actes terroristes d'Al-Qaïda et des groupes associés opérant en Libye]*, le 27 Mars 2015, S / RES / 2214 (2015), <http://www.refworld.org/docid/553df0614.html>.

¹⁹ *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL*, le 13 Août 2015, paragraphe 71; *MANUL, MANUL profondément préoccupé par les Affrontements dans le Sud, appelle à un cessez le feu, soutient les efforts de réconciliation*, dont 23 Juillet 2015, <http://t.co/9InpJALXce>; *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL*, le 26 Février 2015, paragraphe 72.

²⁰ *Reuters, L'ONU soumet à la Libye le texte final de l'accord de paix* 21 Septembre 2015, <http://reut.rs/1NPOSRO>.

²¹ UNSMIL a déclaré le 20 Septembre 2015 «(...) 'les frappes aériennes sont une tentative évidente de saper et de faire dérailler les efforts en cours pour mettre fin au conflit à un moment où les négociations sont entrées dans une phase finale et la plus critique'

UNSMIL, *UNSMIL Condamne l'escalade militaire de Benghazi, appelle à un cessez-le-feu et la conclusion rapide du dialogue* 20 Septembre 2015, <http://bit.ly/1JBFKYH>.

du Conseil de la présidence de la GNA.²² L'accord initial et la formation de la GNA nécessite l'approbation des deux Parlements rivaux, la Chambre des représentants internationalement reconnue à Tobrouk et le Congrès national général à Tripoli. Au moment de l'élaboration du présent document, des rapports ont signalé que la Chambre des représentants a rejeté l'accord de paix.²³ Des analystes indépendants mettent en garde que le processus de stabilisation du pays reste confronté à beaucoup d'incertitudes à la lumière des divisions continues entre les acteurs politiques et la multitude de politique, de sécurité et défis humanitaires qui auraient besoin d'être traités par un gouvernement d'union.²⁴

Les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire

²² Conseil de sécurité des Nations unies, déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur la Libye, le 9 octobre 2015, <http://bit.ly/1LfvDpC>; MANUL, les noms des membres du gouvernement de l'entente nationale proposés, le 8 Octobre 2015, <http://bit.ly/1VNiSBQ>. Voir aussi Déclaration conjointe sur la Libye par les gouvernements de la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, et les Etats-Unis, le 9 Octobre 2015, <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2015/10/248082.htm>.

²³ Agences, le Parlement de la Libye soutenu par l'Occident rejette la proposition de l'ONU, 19 octobre 2015, <http://aje.io/8w8r>.

²⁴ Pour une analyse plus approfondie des développements en Libye, voir par exemple Reuters, Le Chemin de l'accord de Paix en Libye proposé par l'Onu est parsemé d'embûches, le 12 Octobre 2015, <http://reuters/1Zvzq0p>; ICG, Réaction du Crisis Group à l'annonce du nouveau gouvernement d'entente nationale en Libye, le 9 Octobre 2015, <http://bit.ly/1Mn3nGp>; Le Conseil de l'Atlantique, l'accord libyen: la première étape d'un long parcours, le 9 Octobre 2015, <http://t.co/3hcYckJK8H>; et si le dialogue politique en Libye ne réussit pas?, le 2 Octobre 2015, <http://www.atlanticcouncil.org/blogs/menasource/what-if-libya-s-political-dialogue-fails>; The Economist, un accord, de Sorts: L'ONU tente de relever la Libye, le 9 Octobre 2015, <http://econ.st/1LnLB9l>; Deutsche Welle, la Libye: «Ils ne réussiront pas à débloquent le Chaos», le 17 Août 2015, <http://dw.com/p/1GGjO>; ICG, Le Dialogue de politique libyenne: Un consensus incomplet, le 16 Juillet 2015, <http://www.refworld.org/docid/55aca7f64.html>.

5. Les violations et abus des droits humains internationaux et du droit humanitaire se poursuivent à travers toute la Libye.²⁵ Toutes les parties au conflit auraient violé les droits humains internationaux et le droit humanitaire.²⁶ Selon les rapports, les groupes armés lancent souvent des attaques indiscriminées dans des zones densément peuplées, y compris à Tripoli, Benghazi, Warshafana, Sabha, les Montagnes de Nafusa et ailleurs, en utilisant une grande variété d'armes, y compris les armes légères, des roquettes, des mortiers, des canons anti-aériens, des chars et des attaques aériennes.²⁷ Il est également signalé que les Parties, de tous les bords du conflit, se sont systématiquement engagées dans l'enlèvement, la torture et le meurtre de combattants rivaux et des civils, sur la base de leur appartenance "affiliation, réelle ou soupçonnée, tribale, familiale, politique ou religieuse et de nationalité".²⁸ Les groupes armés des différentes affiliations auraient participé également à la destruction de biens civils appartenant à des opposants présumés.²⁹ Selon les rapports, les défenseurs des droits de l'homme, des politiciens, des militants de la société civile, des professionnels des médias, des chefs religieux, des responsables gouvernementaux, ainsi que des membres des institutions judiciaires et des forces de l'ordre sont délibérément ciblés par divers groupes par intimidation, enlèvement, incendies et pillages de maisons ainsi que des homicides illégaux dans un climat

²⁵ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 39; Conseil des droits de l'homme, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, alinéa 2; Human Rights Watch (HRW), la Libye: Année tragique pour les droits humains, le 29 Janvier 2015, <https://www.hrw.org/news/2015/01/29/libya-tragic-year-human-rights>.

²⁶ Le CICR a appelé "toutes les parties au conflit à « respecter les dispositions applicables du droit international humanitaire; voir CICR, la Libye: des dizaines de milliers touchées par les combats, le 11 Décembre 2014, <https://www.icrc.org/en/document/libya-tens-thousands-affected-fighting>.

²⁷ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphes 40-41; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, paragraphes 11-12.

²⁸ Service d'informations de l'ONU, la Libye: la Mission de l'ONU demande la fin des enlèvements de civils, met en garde de la responsabilité pénale pour de tels actes, le 15 mai 2015, <http://www.refworld.org/docid/555b0a5c4.html>. Voir aussi Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 46; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, paragraphes 45, 55-56; Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) / MANUL, Mise à jour de l'ONU sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire pendant la poursuite des violences en Libye (révisée *), le 24 Décembre 2014, p. 7, <http://www.refworld.org/docid/551929554.html> (ci-après: Le HCDH / MANUL, Mise à jour sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire, le 24 Décembre 2014); Amnesty International, Amnesty International Rapport 2014/15-la Libye, le 25 Février 2015, <http://www.refworld.org/docid/54f07dce15.html> (ci-après: Amnesty International, Rapport 2014/2015); HRW, Rapport mondial 2015 - la Libye, le 29 Janvier 2015, <http://www.refworld.org/docid/54cf83986.html>; Amnesty International, la loi du canon: enlèvements, tortures et autres violations de la milice de l'Ouest en Libye, le 30 Octobre 2014, <http://www.refworld.org/docid/545797924.html>; HRW, la Libye: les assassinats peuvent être des Crimes contre l'humanité, le 24 Septembre 2014, <http://www.refworld.org/docid/542560db4.html>; HRW, la Libye: Spirale d'attaques des milices peuvent être des crimes de guerre, 8 Septembre 2014 <http://www.refworld.org/docid/540ea9974.html~number=plural>.

²⁹ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphes 40-41; Conseil des droits de l'homme, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, para 15. Par exemple, «[D] les déplacés de Warshafana ont dit à MANUL que de centaines de maisons, de fermes et d'autres entreprises ont été bombardés, incendiés, pillés ou et détruits par les bulldozers. Certaines personnes ont fourni des photographies des dommages à leurs maisons ou d'autres biens. À la mi-October [2014], la MANUL a fait le trajet de la frontière tunisienne à Tripoli, elle a observé des maisons et des commerces endommagés ou détruits dans al-Maya, avec des feux encore fumant. » Et plus loin: "MANUL a également reçu des rapports que des éléments armés alignés avec l'Opération Dignité ont délibérément détruit des dizaines de maisons et autres biens des opposants présumés, y compris par l'utilisation de bulldozers. Plus de 100 maisons ont été détruits de cette manière dans le quartier d'al-Salmāni. Ces actions ont apparemment déclenché les représailles contre les maisons de partisans perçus de Dignité "; HCDH / MANUL, Mise à jour sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire, le 24 Décembre 2014, pp. 4, 5-6.

d'impunité.³⁰ Les rapports font cas de l'usage répandu de la torture et d'autres mauvais traitements dans les centres de détention gérés par le gouvernement internationalement reconnu de la Libye et de ses forces alliées ainsi que par d'autres groupes armés.³¹ Une nouvelle loi anti-terrorisme (loi 3/2014), adoptée par le Parlement élu du gouvernement internationalement reconnu de la Libye basé à Tobrouk, le 14 Septembre 2014, utilise une définition large et vague du «terrorisme» et les observateurs se sont inquiétés de la possible restriction des libertés fondamentales sur la base de cette loi.³²

6. Les groupes armés affiliés à ISIS auraient ciblé et terrorisé les civils, y compris par des attentats et de décapitations, et imposent des peines sévères contre les civils pour ce que ces groupes perçoivent comme infractions à la loi islamique.³³

7. Les rapports indiquent que l'administration judiciaire est gravement handicapée des suites du conflit, en particulier à Syrte, Derna et Benghazi.³⁴ Les procureurs et les juges seraient fréquemment objets d'intimidations et d'attaques à travers le pays,³⁵ les agents de forces de

³⁰ "Les enlèvements de civils par des groupes armés sont devenus une caractéristique quotidienne de l'après-Kadhafi en Libye. (...) Divers groupes armés et les forces à travers la Libye, y compris ceux qui sont affiliés avec les gouvernements rivaux tels que l'Aube Libye et les forces de l'opération Dignité ainsi que ceux poursuivant leurs propres agenda, sont responsables d'enlèvements de civils en raison de leur origine, d'opinion, d'appartenance politique ou d'appartenance tribale perçue. (...) Parmi les personnes enlevées sont des journalistes, des militants, des membres de la magistrature ciblés pour leurs activités, des agents, des fonctionnaires, des travailleurs humanitaires et des ressortissants étrangers enlevés à cause de leur religion, race ou nationalité"; Amnesty International, la Libye: «disparu de la face de la terre» - civils enlevés en Libye, le 4 Août 2015, MDE 19/2178/2015, p. 2, <http://www.refworld.org/docid/55c32b924.html>. "Des centaines de personnes, y compris des responsables de la sécurité, des employés de l'Etat, des chefs religieux, des militants, des journalistes, des juges et des procureurs ont été tués dans des assassinats à motivation politique à Benghazi, Derna et Syrte prétendument par des groupes armés islamistes. Aucun compte n'a été demandé aux responsables de ces actes"; Amnesty International, Rapport 2014/2015. HRW a rapporté qu'au moins 250 de ces meurtres ont eu lieu entre Janvier et Septembre 2014, dans les seules villes de Benghazi et de Derna; HRW, la Libye: les assassinats pourraient être des crimes contre l'humanité, 23 Septembre 2014 <https://shares/IsiHIF~~number=plural>. Voir aussi Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, points 43-44; HCDH / MANUL, les défenseurs des droits de l'homme sous attaque, le 25 Mars 2015, <http://www.refworld.org/docid/5519295f4.html>; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, paragraphes 51-52, 57; HRW, guerre sur les médias: les journalistes sous attaque en Libye, le 9 Février 2015, <http://www.refworld.org/docid/54ff00d84.html>; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, paragraphes 38-40; HCDH / MANUL, Mise à jour sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire, le 24 Décembre 2014, pp 2-3. Service international pour les droits de l'homme, la situation des défenseurs de droits de l'homme, Août 2014 <http://www.ishr.ch/sites/default/files/article/files/libyabriefingpaper.pdf>.

³¹ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 48; HRW, la Libye: tortures en détention, le 17 Juin 2015, <http://www.refworld.org/docid/55891f4a40f.html>; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015; HCDH / MANUL, Mise à jour sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire, le 24 Décembre 2014.

³² HRW, la Libye: modification de la loi antiterroriste, le 13 mai 2015, <http://www.refworld.org/docid/5555ecb14.html>; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, paragraphes 55-56.

³³ Washington Post, Comment la justice est rendue dans la nouvelle capitale de l'État islamique le long de la côte méditerranéenne de la Libye, le 9 Octobre 2015, <http://wapo.st/1LaBCRI>; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 47; Département d'État des États-Unis, Rapport pays sur le terrorisme 2014 - la Libye, 19 Juin 2015, <http://www.refworld.org/docid/5587c74a34.html>; Amnesty International, Rapport 2014/2015; HRW, la Libye: Les extrémistes terrorisent les résidents de Derna, 27 Novembre 2014 <http://www.refworld.org/docid/547837474.html~~number=plural>.

³⁴ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 52; Département d'État des États-Unis, Rapports pays sur les pratiques des droits humains 2014 - la Libye, le 25 Juin 2015, pp 2-3., <http://www.state.gov/documents/organization/236824.pdf> (ci-après: Département d'État US, Rapport pays sur les pratiques terroristes, le 25 Juin 2015); Amnesty International, Rapport 2014/2015; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, paragraphes 48-51.

³⁵ Conseil des droits de l'homme, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, paragraphe 48. Voir aussi Times of India, EI capture un juge en Libye, le 6 Août 2015, <http://bit.ly/1eUNNYu>; Reuters, juge abattu dans un tribunal situé en dehors de la ville libyenne de l'Est, le 16 Juin 2013 <http://reut.rs/1ai7OCq>.

l'ordre manquent de capacité suffisante, de la formation et de l'équipement.³⁶ Des mécanismes non étatiques pour résoudre les différends et maintenir l'ordre auraient émergés pour combler le vide, mais ne sont pas considérés comme justes ou efficaces et sapent davantage la primauté du droit.³⁷

8. Les femmes sont soumises à une forte discrimination en droit et en pratique.³⁸ Les femmes activistes de la société politique et civile, des journalistes et ceux ne répondant pas aux interprétations strictes des normes religieuses et sociales entre les sexes font l'objet, de la part des différents acteurs, d'intimidations, d'agressions et d'assassinats à travers le pays.³⁹

9. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par l'escalade des combats et de la situation humanitaire qui se détériore.⁴⁰ Les enfants ont également été enlevés, notamment par des groupes armés qui cherchent rançon de leurs familles.⁴¹ Le recrutement d'enfants est une autre préoccupation des droits humains. Selon les rapports, les garçons aussi jeunes que 15 ans

³⁶ Conseil des droits de l'homme, *la situation des droits de l'homme en Libye*, le 12 Janvier 2015, paragraphe 49

³⁷ *Ibid*, paragraphe 50.; HCDH / MANUL, *Mise à jour sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire*, 24 Décembre 2014; USIP, *la sécurité et la justice dans la Libye post-Révolution: où se tourner ?*, 18 Septembre 2014, <http://bit.ly/1wEPmkd>; HCDH / MANUL, *Vue d'ensemble des violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire lors de la poursuite des violences en Libye*, 4 Septembre 2014, <http://www.refworld.org/docid/540d627e4.html>.

³⁸ "Les femmes libyennes sont également confrontées à la discrimination dans leur statut et autres questions, telles que la polygamie, l'interdiction de voyager sans un tuteur de sexe masculin et l'incapacité de transmettre leur nationalité à leurs enfants ou les conjoints"; Le Conseil des droits humains, *la situation des droits de l'homme en Libye*, 12 Janvier 2015. Voir aussi Département d'État américain, *Rapport pays sur les pratiques des droits humains*, Juin 2015, pp 28-30. Amnesty International, *Rapport 2014/2015*; HRW, *Rapport mondial 2015 - en Libye*, 29 Janvier 2015, <http://www.refworld.org/docid/54cf83986.html>; Al-Monitor, *les femmes sont confrontées à des reculs dans la nouvelle Libye*, 23 Mars 2015, <http://almon.co/2e4u>; HRW, *La loi omet les femmes libyenne*, 18 Juin 2014, <https://www.hrw.org/news/2014/06/18/law-failing-women-libya>.

³⁹ "Il y avait de nombreux incidents de violence contre les femmes au cours de 2014. Dans la période qui a précédé les élections de Février 2014 pour l'Assemblée Constituante, le MANUL / HCDH a reçu des rapports de menaces et d'attaques contre les candidatures féminines, qui ont contribué à leur réticence à se présenter aux élections, et les affiches de candidats de sexe féminin sont déchirées. Le 25 Juin, l'éminent défenseur des droits humains Salwa Bughais a été abattu dans sa résidence de Benghazi, après avoir été voté dans les élections pour la Chambre des représentants. Le 17 Juillet, l'ancien membre du Congrès national, le général Fariha Barkawi a été assassiné à Derna. Plusieurs femmes activistes ont signalé qu'elles avaient été contraintes d'abandonner leurs rôles publics"; Conseil des droits humains, *la situation des droits de l'homme en Libye*, le 12 Janvier 2015, paragraphes 21-22. Voir aussi Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 43; HCDH / MANUL, *les défenseurs des droits de l'homme sous attaque*, le 25 Mars 2015, p. 2, <http://www.refworld.org/docid/5519295f4.html>; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, paragraphe 50; Amnesty International, *la Libye doit assurer une vraie enquête après la mort d'un éminent avocat*, le 26 Juin 2014, <http://www.refworld.org/docid/53ad29de4.html>.

⁴⁰ Les enfants représentent 40 pour cent de ceux qui ont besoin de l'aide humanitaire; OCHA, *2015 Aperçu des besoins humanitaire en Libye*, 1er Octobre 2015, pp 8, 20. Voir aussi. Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, paragraphe 27; Conseil des droits humains, *la situation des droits de l'homme en Libye*, le 12 Janvier 2015, points 26-27.

⁴¹ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 46.

sont recrutés dans les différents groupes armés à travers le pays.⁴² Beaucoup d'enfants auraient besoin d'un soutien psychologique du fait de l'impact dévastateur du conflit.⁴³

La Situation humanitaire

10. Les conflits armés et l'instabilité politique ont eu un impact néfaste sur plus de trois millions de personnes, soit près de la moitié de la population. Parmi celles-ci, on estime que 2,44 millions de personnes ont besoin d'une protection et une certaine forme d'aide humanitaire, y compris les personnes déplacées, la population non déplacée touchée par le conflit, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants.⁴⁴ Les besoins sont signalés être particulièrement graves dans l'Est et le Sud du pays.⁴⁵ A Benghazi, les combats persistants depuis mai 2014 ont causé l'effondrement d'une grande partie des services publics de la ville et laissé des quartiers entiers dévastés par les bombardements et les combats de rue.⁴⁶ La crise humanitaire aurait été aggravée par la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien libyen pour les vols commerciaux et la diminution de la capacité de l'Etat à fournir des services de base.⁴⁷ Tandis que les acteurs humanitaires sont en mesure d'accéder à certaines zones, d'autres endroits sont complètement inaccessibles.⁴⁸ La majorité des personnes déplacées nécessitent des degrés divers de soutien, en particulier la nourriture, les produits non alimentaires, et des abris de substitution pour ceux qui ont été logés dans les écoles et autres établissements publics.⁴⁹ Il est signalé que les communautés d'accueil sont sous une pression croissante de l'afflux de

⁴² FNUAP / OIM / PNUD / PAM / UNICEF / HCR, *évaluation multisectorielle des besoins en Libye, Juin-Juillet 2015*, p. 12; *Save the Children, évaluation Egypte-Libye-Tunisie (SCelta), le 18 Juin SCelta, Juin 2015*, pp 7, 33-34. *Département d'Etat américain, Rapport sur les pratiques en droits de l'homme, le 25 Juin 2015*, pp. 14, 31.

⁴³ *Il est estimé qu'à Tripoli et Benghazi seuls, quelques 270 000 enfants ont besoin d'un soutien psychosocial ; OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015*, pp 8, 18..

⁴⁴ OCHA, *2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye, 1er Octobre 2015*, pp. 4, 5, 7.

⁴⁵ *Benghazi et Sebha, suivis de Wadi Al-Hayat, Tripoli, Derna, Al-Zawiya et Syrte sont les zones les plus touchées par le conflit, des déplacements forcés et des perturbations de la fourniture de services de base, notamment les soins de santé. Par conséquent, les besoins humanitaires se sont révélés être plus sévère dans ces zones; OCHA, 2015 Libye, Aperçu des besoins humanitaires 1er Octobre 2015*, p. 15.

⁴⁶ *Service d'informations de l'ONU, la Libye: l'Envoyé de l'ONU appelle à la fin des combats à Benghazi, demande instamment une solution politique à la crise, le 10 Juillet 2015*, <http://www.refworld.org/docid/55a38fa540c.html>; *Associated Press, Benghazi où a commencé le soulèvement de la Libye, maintenant une ville en lambeau, le 2 Juillet 2015*, <http://apne.ws/1CMJMeS>; *HRW, la Libye: des civils coincés à Benghazi, le 26 mai 2015*, <http://www.refworld.org/docid/556835974.html>; *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, 26 Février 2015, paragraphe 26; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, paragraphe 15.*

⁴⁷ *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 74; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, par 3.*

⁴⁸ OCHA, *2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye, 1er Octobre 2015*, p. 33. *Le HCR, mise à jour opérationnelle de la situation en Libye, le 16 Juin 2015*, <http://www.unhcr.org/538484ab9.html> (ci-après: *le HCR, la Libye mise à jour opérationnelle, le 16 Juin 2015*), p. 5; *Programme alimentaire mondial (PAM), le PAM CV Assistance alimentaire aux familles déplacées par le conflit en Libye, le 21 mai 2015*, <http://bit.ly/115aZ21>.

⁴⁹ *Évaluation rapide interagence, Décembre 2014, p. 2.*

personnes déplacées; il est également signalé qu'elles font face à la hausse des prix des denrées alimentaires, d'huile de cuisson et de carburant, qui dans certains cas ont doublé par rapport au niveau de prix avant le début du conflit.⁵⁰ Il est rapporté que les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants sont particulièrement vulnérables en termes d'accès aux services de base dans la plupart des secteurs.⁵¹ En raison de leur statut, ils se verraient souvent refusés l'accès aux services de base, y compris les soins de santé et l'éducation.⁵²

11. Sécurité alimentaire: L'insécurité alimentaire a considérablement augmenté et 1,28 millions de personnes sont estimés être affectés,⁵³ y compris les 175 000 personnes déplacées, qui sont considérées comme les plus vulnérables.⁵⁴ Les cas les plus graves sont signalés à Benghazi et dans le sud.⁵⁵ L'insécurité alimentaire affecte également les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, qui manquent souvent l'appui des communautés d'accueil.⁵⁶

12. Moyens de subsistance: Le conflit a également eu un impact significatif sur les moyens de subsistance de nombreux Libyens due aux options réduites sur le revenu, des salaires impayés et des avantages sociaux et un système bancaire qui ne fonctionne pas.⁵⁷ On estime que quelques 1,5 millions de personnes sont affectées par la perte des moyens de subsistance.⁵⁸ Dans le même temps, les dépenses des ménages auraient augmenté, principalement en raison de la hausse des prix de plusieurs produits alimentaires de base, y

⁵⁰ HCR, nombre de déplacés internes en Libye a doublé depuis Septembre, le 30 Juin 2015, <http://www.refworld.org/docid/55929ad94.html> (ci-après: le HCR, nombres de déplacés internes a doublé depuis Septembre, le 30 Juin 2015); Le HCR, le HCR achemine de l'aide médicale à l'hôpital de Benghazi, le 12 Février 2015, <http://www.unhcr.org/54dcabaf9.html>.

⁵¹ Évaluations multisectorielles des besoins en Libye, Juin-Juillet 2015, pp. 5, 45.

⁵² OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 10.

⁵³ "Cette augmentation de l'insécurité alimentaire est principalement due au conflit armé qui perturbe les voies d'approvisionnement commerciales, qui à son tour a limité la disponibilité de la nourriture et a conduit à de graves hausses de prix des produits de base tels que la farine, le riz et le sucre qui a triplé depuis mai 2014. (...) En outre, une perte de moyens de subsistance, affectant 1,5 millions de personnes en Libye, a entraîné une réduction des revenus des ménages avec de nombreuses familles incapables de subvenir à leurs besoins alimentaires ou puiser dans l'épargne et / ou réduire leurs dépenses de santé et d'éducation pour se nourrir »; OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 11. Voir aussi évaluations multisectorielles des besoins en Libye, Juin-Juillet 2015, pp. 4-5, 36.

⁵⁴ OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, pp. 22, 23.

⁵⁵ Ibid., Pp. 11, 22-23.

⁵⁶ Les conditions sont également particulièrement inquiétantes pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en détention où aucune aide alimentaire n'est disponible ; *ibid.*, p. 23.

⁵⁷ La majorité des ménages des personnes déplacées / rapatriées interrogées ont déclaré une baisse de revenus et bien que beaucoup se livrent à la main-d'œuvre qualifiée et le travail salarié, ils comptent beaucoup sur le soutien des proches, les envois de fonds et l'épargne ; ACAPS, Libye - impact humanitaire du conflit, une critique des données secondaires, le 5 Juin 2015, p. ACAPS, l'impact humanitaire du conflit, le 5 Juin 2015), pp. 1. Voir également OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 30.

⁵⁸ Les groupes les plus touchés sont les résidents de Benghazi, Sabha et deux municipalités de Tripoli; OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 30.

compris la farine, le riz et le sucre.⁵⁹ En conséquence, de nombreux ménages sont en train de dépenser leurs économies tout en réduisant d'autres dépenses, comme l'éducation et les soins de santé.⁶⁰ Sans aucun accès à un salaire de l'Etat ou à la pension - la source la plus fréquemment citée sur le revenu pour les personnes déplacées - de nombreux réfugiés et migrants manquent de source stable de revenus, en particulier les réfugiés et les demandeurs d'asile qui étaient moins susceptibles que les migrants d'obtenir un emploi qualifié.⁶¹

13. *Santé*: Le système de santé est soumis à rude épreuve en raison du conflit.⁶² Les installations médicales signalent une surpopulation dans une situation de manque de personnel après l'exode des travailleurs de la santé étrangers qui constituent une majorité du personnel de santé dans le pays. Dans les zones de conflit, l'accès aux services de santé est gravement entravé en raison de l'insécurité.⁶³ A Benghazi, seulement trois des sept grands hôpitaux restent opérationnels pour un nombre croissant de patients avec des blessures liées à la guerre.⁶⁴ Le manque de médicaments et de fournitures médicales et /ou l'augmentation des prix des médicaments a également été signalé.⁶⁵ L'Accès à la santé mentale et au soutien psychosocial est très limité en raison de l'absence d'installations qui fonctionnent et de personnel spécialisé.⁶⁶ Le manque de

⁵⁹ OCHA, 2,015 *Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015*, p. 22. *Évaluation rapide interagence, Décembre 2014*, p. 1. Voir aussi Reuters, *les importations alimentaires chutent en Libye alors que le trouble perturbe les livraisons*, Juillet 31 2015, <http://ara.tv/ga23n>.

⁶⁰ *Dans l'est de la Libye, où les dépenses de nourriture se sont révélées les plus élevées, les ménages étaient plus susceptibles de recourir à des stratégies d'adaptation les plus extrêmes, y compris la mendicité*; REACH, *évaluation multisectorielles des besoins en Libye*, Juin-Juillet 2015, pp. 4, 36.

⁶¹ *Évaluation multisectorielle des besoins en Libye*, Juin-Juillet 2015, pp. 5, 45, 48-49.

⁶² «On estime que 18 pour cent des centres de soins de santé primaires et plus de 20 pour cent des hôpitaux ne fonctionnent pas, avec plus de 60 pour cent des hôpitaux parfois inaccessibles ou fermés dans les zones de conflit au cours des six derniers mois»; OCHA, 2015 *Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015*, pp. 10, 17-18.

⁶³ OCHA, 2,015 *Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015*, p. ; 10 *Évaluation multisectorielle des besoins en Libye*, Juin-Juillet 2015, pp 27-30. CICR, *la Libye: le manque de personnel et des ressources menace le Service de santé d'effondrement*, 13 Avril 2015; *Évaluation rapide interagence, Décembre 2014*, p. 17.

⁶⁴ *Deux de ceux-ci, le Centre médical de Benghazi et l'hôpital Jalaa, ont été frappés au début de Juillet, entraînant au moins 10 morts parmi les civils, notamment les enfants*; MANUL, *exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye au Conseil de sécurité*, le 15 Juillet 2015, <http://bit.ly/1G04K17>; Agence France-Presse (AFP), *14 tués dans des affrontements à Benghazi en Libye*, le 9 Juillet 2,015 <http://ara.tv/rhhbj>; *Observateur Libyen, des hommes armés de l'Opération dignité Vandalise Centre Medical à Benghazi*, le 5 Juillet 2015, <http://www.libyaobserver.ly/variety/dignity-gunmen-vandalize-benghazi-medical-center>. Voir aussi Médecins Sans Frontières (MSF), *la Libye: les besoins médicaux augmentent à mesure que le conflit s'intensifie 1er Juillet 2015*, <http://bit.ly/1K8WcTy>; HCR, *le nombre de déplacés internes a doublé depuis Septembre*, 30 juin 2015.

⁶⁵ IRIN, *Dans le Desert du sud de la Libye, une Ville autonome*, le 27 Août 2015, <http://bit.ly/1KQZoBF>; *Rapport du Secrétaire général sur la MANUL*, le 13 Août 2015, paragraphe 66; *évaluation rapide interagence, Décembre 2014*, pp. 1, 17.

⁶⁶ OCHA, 2015 *Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015*, p. 18.

ressources financières et de la documentation des ménages des réfugiés et demandeurs d'asile affecte négativement leur accès aux soins de santé.⁶⁷

14. *Abri*: L'abri a été identifié comme un besoin urgent à travers le pays.⁶⁸ Initialement, de nombreuses personnes déplacées ont été prises en charge par des parents ou des communautés locales. Cependant, comme le nombre de personnes déplacées a continué d'augmenter, la capacité des communautés d'accueil à absorber les déplacés internes ont été épuisées.⁶⁹ En conséquence, des arrangements d'abri pour de nombreuses personnes déplacées vont de logements loués à des écoles, des usines, garages et bâtiments vides.⁷⁰ Dans la ville frontalière de Ghat dans le désert sud, certaines familles déplacées vivent dans des réservoirs d'eau vides.⁷¹ La destruction et le pillage de maisons ont été signalés comme la raison pour le déplacement.⁷² Beaucoup de réfugiés, de demandeurs d'asile et de ménages migrants auraient recours au partage de logement avec d'autres familles pour réduire les coûts, ou se sont trouvés à vivre dans des types de refuges les plus vulnérables tels que les espaces publics et privés qui ne sont normalement pas utilisés pour le logement, les bâtiments résidentiels ou

⁶⁷ L'évaluation multisectorielle des besoins a constaté que près de la moitié des ménages de réfugiés et de demandeurs d'asile ont déclaré avoir un accès limité ou pas aux soins de santé; *Evaluation multisectorielle des besoins en Libye*, Juin-Juillet 2015, pp 5, 45, 48. Voir aussi OCHA, 2015 *Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015*, pp. 10, 18.

⁶⁸ HCR, *Mise à jour opérationnelle sur la Libye*, le 16 Juin à 2015.

⁶⁹ MANUL, le HCR fournit une assistance aux familles des personnes déplacées qui se sont réfugiées dans les écoles de Benghazi, le 16 Juin 2015, <http://bit.ly/1i1IWac>; IDMC, la Libye: l'effondrement de l'État déclenche des déplacements massifs, le 30 Mars 2015, <http://bit.ly/1V6nCzz>; Le HCR, le HCR achemine de l'aide médicale à l'hôpital de Benghazi, le 12 Février 2015, <http://www.unhcr.org/54dcabaf9.html>.

⁷⁰ L'évaluation multisectorielle des besoins en Libye, qui se concentre sur les besoins de la population touchée par le conflit, à la fois non-déplacée et déplacée, a constaté que la plus grande proportion des personnes interrogées est actuellement hébergée dans un logement loué avec leur propre famille. Un quart de tous les ménages interrogés ont été considérés comme vivant dans les types d'hébergement précaires, y compris les bâtiments inachevés et des espaces normalement pas utilisés pour le logement, tels que les garages, les abris collectifs ou des espaces publics. Ces ménages sont susceptibles d'être particulièrement vulnérables, face à un risque plus élevé d'expulsion et moins susceptibles d'avoir accès à la protection et à des installations sanitaires adéquates. Plus d'un tiers des ménages ont indiqué un risque d'expulsion, le plus souvent parce qu'ils étaient incapables de payer les loyers, qui sont assez élevés pour les déplacés à l'intérieur des ménages, les rapatriés, les réfugiés et les migrants ; *Evaluation multisectorielles des besoins en Libye*, Juin-Juillet 2015, pp. 3, 20-22 .

⁷¹ HCR, le nombre de déplacés internes a doublé depuis Septembre, 30 juin 2015.

⁷² Selon l'évaluation multi-secteur des besoins en Libye, les participants à plusieurs discussions de groupes de discussion ont déclaré avoir fui à la suite de la destruction de leur maison, ou ont appris par la suite que leur maison avait été détruite ou pillée. Globalement, les dommages aux maisons étaient plus fréquents dans le Sud que dans le Nord et l'Ouest, avec 73 pour cent des informateurs clés déclarant un certain niveau de dommages à des maisons dans leur communauté dans le Sud, 60 pour cent dans l'Ouest, et 52 pour cent dans l'Est. Malgré cela, la majorité des informateurs clés dans tous les domaines ont indiqué que peu ou très peu de maisons ont été endommagées, ce qui suggère que des niveaux significatifs de dommages aux habitations ont été limités à des quartiers spécifiques, principalement dans le Sud, où 13 pour cent des informateurs clés ont rapporté qu'une grande proportion de maisons de leur communauté avaient subi des dommages; *la Libye : Évaluation multi-secteur des besoins*, Juin-Juillet 2015, p. 21.

inachevés.⁷³ Beaucoup manquent des arrangements fonciers sécurisés, résultant en un risque d'expulsion.⁷⁴

15. *Education*: Alors que la Libye avait l'habitude d'avoir l'un des taux les plus élevés de scolarisation à travers la région, le conflit a entraîné une baisse des taux d'inscription de 20 pour cent à travers le pays, avec des régions particulièrement touchées par le conflit.⁷⁵ Un certain nombre d'écoles ont subi des dommages graves à la suite de bombardements, tandis que d'autres seraient utilisées comme bases par les parties au conflit ou ont été converties en abris de fortune pour les personnes déplacées.⁷⁶ Le manque de ressources financières des ménages de réfugiés et demandeurs d'asile affecte négativement l'accès à l'éducation.⁷⁷

16. *Eau, assainissement, combustible et électricité*: L'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité serait fréquemment perturbé, bien que le degré de perturbation varie d'un endroit à un autre.⁷⁸ La quantité et la qualité de l'eau potable sont des préoccupations majeures dans les zones où les infrastructures de réseau d'adduction d'eau ont subi des dommages considérables à la suite du conflit.⁷⁹ L'accès à l'assainissement est considéré comme problématique pour les

⁷³ *La Libye : Évaluation multi-secteur des besoins, Juin-Juillet 2015, pp. 5, 20, 46-47.*

⁷⁴ *La Libye : L'Évaluation multi-secteur des besoins a trouvé que 62 pour cent des réfugiés et 57 pour cent des migrants ont signalé un risque d'expulsion, ou d'être obligés de se déplacer contre leur gré. En revanche, la crainte de l'expulsion a été rapportée par seulement 27 pour cent des ménages déplacés; la Libye : Évaluation multi-secteur des besoins. Juin-Juillet 2015, pp 21, 46.*

⁷⁵ *"Le conflit a des répercussions négatives sur l'économie contribuant à une diminution de l'accès à l'éducation pour des centaines de milliers d'enfants à travers la Libye. On estime que 150 000 enfants sont à risque de ne plus avoir accès à l'éducation (...).Les besoins sont particulièrement urgents à Benghazi, dont le secteur le plus gravement touché est l'éducation. Les taux de scolarisation ont chuté aussi bas que 50 pour cent et environ sur 239 écoles, seulement 65 écoles fonctionnent, avec 64 écoles actuellement occupées par les déplacés internes et environ 110 écoles inaccessibles en raison de leur emplacement dans la zone touchée par le conflit »; OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 28. Évaluation multi-secteur des besoins en Libye a révélé que les niveaux de scolarisation sont restés relativement élevés dans toutes les régions, avec 81 pour cent des ménages ayant déclaré que leurs enfants d'âge scolaire ont été régulièrement scolarisés. Toutefois, d'importantes variations régionales ont été trouvées, avec l'accès à l'école et la fonctionnalité considérablement pire dans les zones de conflit, comme Benghazi. Parmi les enfants qui ne fréquentaient pas l'école, près de la moitié n'a pas fréquenté l'école pendant plus de trois mois. Certains d'entre eux se sont absentes de l'école depuis qu'ils étaient déplacés il ya plus de six mois, et courent le risque d'être nettement en retard dans leurs études et se battent pour redémarrer leur éducation dans l'avenir; Évaluation multi-secteur des besoins en Libye :, Juin-Juillet 2015, pp . 3, 23-26. Voir aussi d'évaluation rapide interagence, Décembre 2014, pp. 18-19. "Autrefois pays dont les taux d'alphabétisation étaient les plus élevés dans la région, la moitié des enfants sont maintenant hors de l'école, en particulier dans les zones directement touchées par le conflit armé. À Benghazi, 75% des garçons et des filles n'a pas accès à l'éducation »; SCELTA, Juin 2015, p. 8. Voir aussi d'évaluation rapide interagence, Décembre 2014, p. 1.*

⁷⁶ *Département d'État américain, Rapport sur les pratiques en droits de l'homme, le 25 Juin 2015, p. 30; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, 26 Février 2015, paragraphe 26; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, le 12 Janvier 2015, paragraphe 28.*

⁷⁷ *Évaluation multi-secteur des besoins en Libye a révélé que près de 50 pour cent des enfants réfugiés et demandeurs d'asile ne sont pas scolarisés; Évaluation multi-secteur des besoins en Libye ., Juin-Juillet 2015, pp 5, 45, 47.*

⁷⁸ *Évaluation multi-secteur des besoins en Libye, Juin-Juillet 2015, pp 21-22, 31-32. Conseil des droits de l'homme, la situation des droits de l'homme en Libye, 12 Janvier 2015, paragraphe 13; évaluation rapide interagence, Décembre 2014, p. 16. Voir aussi Reuters, UPDATE 1-Libye doit obtenir de l'électricité à partir de l'Égypte, de la Tunisie pour alléger les délestages - Gouvernement de Tripoli, le 5 Août 2015, <http://reut.rs/1E8M48B>.*

⁷⁹ *Selon l'Évaluation multi-secteur des besoins en Libye, la majorité des informateurs clés ont indiqué que la surveillance de la qualité de l'eau ne se déroulait plus, tandis que d'autres ont indiqué que l'eau dans leur communauté a un mauvais goût. La Diarrhée, déjà le problème de santé le plus souvent cité, a été le plus souvent signalé par les informateurs clés dans les zones où la qualité de l'eau potable a été signalée être problématique ; l'Évaluation multi-secteur des besoins en Libye, Juin-Juillet 2015, pp 4, 32-33 .*

personnes déplacées vivant dans des arrangements d'abri inadéquates.⁸⁰ La collecte des ordures ménagères aurait été perturbée à Benghazi, créant des risques de santé.⁸¹

Le déplacement interne et externe

17. Pendant le conflit armé en 2011, plus d'un demi-million de Libyens auraient été déplacés. Bien que la plupart d'entre eux ait regagné leur région d'origine en Décembre 2013, à la date de Février 2015, quelques 60 000 personnes déplacées seraient restés en situation de déplacement prolongé.⁸²

18. Depuis mai 2014, l'escalade du conflit a entraîné de nouveaux déplacements internes dans diverses parties du pays, en particulier dans la ville orientale de Benghazi, à la périphérie ouest de la capitale Tripoli, et dans les zones autour d'Awbari dans le sud-ouest. Bien que les chiffres de déplacement exacts ne soient pas disponibles, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur en raison de conflit depuis mi-2014 est estimé à plus de 435 000,⁸³ dont environ 290 000 femmes et enfants.⁸⁴ De nombreuses personnes déplacées ont été déplacées plusieurs fois alors qu'elles cherchaient à échapper à la zone géographique touchée par le conflit qui s'élargit de plus en plus. En raison de ces multiples déplacements, elles sont à risque de se déconnecter de leurs réseaux sociaux, économiques et d'assistance.⁸⁵ Alors que de nouveaux déplacements sont en cours,⁸⁶ certaines personnes déplacées ont pu retourner dans leur lieu d'origine, souvent,

⁸⁰ L'Évaluation multi-secteur des besoins en Libye a constaté que l'accès à l'assainissement était généralement suffisant pour les personnes déplacées, bien que les ménages vivant dans les types de logement les plus précaires étaient moins susceptibles de déclarer un bon accès aux installations. Les niveaux d'hygiène et d'assainissement pour les personnes déplacées dans les camps ont été jugés particulièrement préoccupants ; l'Évaluation multi-secteur des besoins en Libye., Juin-Juillet 2015, pp 4, 31. Voir aussi OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye, 1 octobre 2015, p. 11.

⁸¹ HCDH / MANUL, Mise à jour sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire, 24 Décembre 2014, p. 5.

⁸² Ce chiffre comprend les quelque 30 000 personnes de la ville de Tawergha, qui avaient été déplacées de force en Août 2011 en raison de leur soutien présumé à l'ancien gouvernement. Depuis lors, ils ont été incapables de revenir et ont été soumis à des violations des droits humains et des raids militaires et des bombardements, entraînant de nouveaux déplacements; Centre International de Suivi et Déplacements (IDMC), Soulèvement et affrontements tribaux post-Kadhafi, le déplacement dans une Libye en fragmentation -, le 30 Mars 2015); Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, paragraphe 48; Conseil des droits humains, la situation des droits de l'homme en Libye, 12 Janvier 2015, paragraphe 30.

⁸³ «Le niveau de déplacement est presque sept fois plus élevé depuis Avril 2014, avec des motifs de déplacement révélant à la fois les déplacements inter-régional ; ce sont les populations qui fuient d'un côté du pays à l'autre, ainsi que le déplacement localisé, avec des populations qui fuient leur propre provinces, en particulier dans le nord-ouest. "Pour un aperçu des causes de déplacement, les emplacements et les modèles, voir OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 4 et l'Évaluation multi-secteur des besoins en Libye, Juin-Juillet 2015, p. 12-16. Voir aussi Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 60; HCR, le nombre de déplacés internes a doublé depuis Septembre, le 30 Juin 2015; HCR, la Libye : mise à jour opérationnelle, le 16 Juin 2015, p. 2; IDMC, déplacement dans une Libye en fragmentation, le 30 Mars à 2015.

⁸⁴ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 60.

⁸⁵ L'Évaluation multi-secteur des besoins en Libye, Juin-Juillet 2015, p. 14; HCR, le nombre de déplacés internes a doublé depuis Septembre, le 30 Juin 2015; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, paragraphe 24.

⁸⁶ Depuis la fin de Juillet 2015, l'escalade des combats à Sabha et Awbari dans le sud-ouest et dans la région de Koufra, a entraîné le déplacement de milliers de personnes. D'autres ont été déplacées en Août 2015 par les combats entre ISIS et les combattants rivaux dans la ville côtière de Syrte; IRIN, Dans le Desert du sud de la Libye, une ville autonome, le 27 Août 2015, <http://bit.ly/1KQZoBF>; Le HCR, le HCR delivre de l'aide à des milliers dans le sud de la Libye au moment ou le conflit fait rage, le 25 Août

cependant, à des conditions insoutenables.⁸⁷ L'insécurité permanente dans de nombreuses parties du pays, la destruction des maisons et des infrastructures ainsi que la présence de mines terrestres et de munitions non explosées empêchent le retour de nombreuses personnes déplacées, à la suite de laquelle leur situation de déplacement est à risque d'être prolongée.⁸⁸

19. Les frontières de la Libye restent grandement ouvertes pour les ressortissants libyens détenteurs de documents de voyage valides.⁸⁹ On estime que environ un à deux millions de Libyens ont traversé la frontière, principalement vers la Tunisie et l'Égypte, et un nombre moins élevé a rejoint l'Algérie, le Tchad, la Turquie, la Jordanie et d'autres pays.⁹⁰

Situation des ressortissants des pays tiers (y compris les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants)

20. La Libye n'a pas ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou à son Protocole.⁹¹ Par contre elle a ratifié la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Convention de l'OUA),⁹² mais n'a pas encore adopté une législation ou établi des procédures d'asile. Au mois de Juillet 2014, le HCR en Libye avait enregistré plus de 36 000 demandeurs d'asile et réfugiés, notamment des syriens, des palestiniens, des érythréens et irakiens, dont beaucoup résidaient en Libye depuis des

2015, <http://www.unhcr.org/55dc84836.html>; MANUL, MANUL profondément préoccupée par les affrontements dans le Sud, appelle à un cessez-le-feu, appuie les efforts de réconciliation, le 23 Juillet 2015, <http://t.co/9InpJALXce>; AFP, les affrontements ethniques ont fait 40 morts en Libye, le 22 Juillet 2015, <http://bit.ly/1gjetEa>.

⁸⁷ HCR, le nombre de déplacés internes a doublé depuis Septembre, le 30 Juin 2015; *Evaluation rapide interagence*, Décembre 2014, p. 9.

⁸⁸ *Ibid.* Voir aussi IDMC, la Libye: L'effondrement de l'État déclenche des déplacements massifs, le 30 Mars 2015, <http://bit.ly/1V6nCzz>.

⁸⁹ En Tunisie, dont la frontière (RasJdir) avec la Libye reste ouverte pour les Libyens disposant de documents de voyage valides, on estime à 500-800 000 libyens. Le statut juridique de libyens et l'accès aux services et à l'emploi en Tunisie, voir ACAPS, l'impact humanitaire du conflit, 5 Juin 2015, p. 6; La Brookings Institution, l'impact de la classe moyenne de réfugiés libyens en Tunisie, 17 Mars 2015, <http://brook.gs/1OyJ8b0>. Malgré l'accord bilatéral existant entre l'Égypte et la Libye, dans la pratique, le régime sans visas pour les Libyens pour entrée en Égypte n'est plus appliqué depuis 2013. Les Libyens cherchant à entrer en Égypte par terre, mer ou air ont besoin d'un visa en cours de validité délivré par l'ambassade égyptienne à Tripoli. Les Libyens sont également tenus par les autorités libyennes d'être en possession du nouveau passeport libyen bleu émis depuis le 1er Janvier 2014. Les catégories de personnes bénéficiant de dispenses de visa, sont notamment les personnes blessées ou ayant des besoins médicaux critiques; toutes les femmes libyennes; les libyens mâles âgés de moins de 15 et ceux de plus de l'âge de 60 ans; et les libyens mariés aux égyptiens. Ils peuvent obtenir une seule entrée en Égypte, leur permettant de rester dans le pays pendant trois mois. Après son expiration, le permis n'est pas renouvelable. Les passages frontaliers avec le Soudan (Al-Awainat) et au Niger (Al-Taoum) restent ouverts. Selon des récents rapports des médias, l'Algérie a réouvert sa frontière avec la Libye au début Août 2015; Cependant, la frontière à Esayan serait restée fermée au moment de la rédaction à l'exception des cas médicaux graves approuvés par les autorités algériennes; Informations du HCR, Septembre 2015; Turkish Weekly, Algérie ouvre la frontière avec la Libye après 28 mois de fermeture, le 5 Août 2015, <http://bit.ly/1eULxkc>.

⁹⁰ SCELTA, Juin 2015, pp. 7, 26.

⁹¹ Assemblée générale des Nations Unies, la Convention relative au statut des réfugiés, le 28 Juillet 1951, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, p. 137, <http://www.refworld.org/docid/3be01b964.html>; Assemblée générale de l'ONU, Protocole relatif au statut des réfugiés 31 Janvier 1967, *Recueil des Traités des Nations Unies*, vol. 606, p. 267, <http://www.refworld.org/docid/3ae6b3ae4.html>.

⁹² Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ("Convention de l'OUA"), le 10 Septembre 1969, 1001 RTNU 45, <http://www.refworld.org/docid/3ae6b36018.html>.

années.⁹³ Outre les demandeurs d'asile et les réfugiés enregistrés par le HCR, il ya également des ressortissants de pays tiers ou les apatrides ayant des besoins de protection internationale qui ne sont pas enregistrés auprès du HCR en Libye, notamment pour des raisons telles que la suspension par le HCR des activités de nouveaux enregistrements en Libye depuis mai 2014 pour des raisons de sécurité,⁹⁴ ou parce que ceux-ci ont l'intention de se déplacer ailleurs pour chercher une protection internationale.⁹⁵

21. Le conflit en Libye a encore exacerbé la situation déjà vulnérable des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants (en particulier, mais pas exclusivement, ceux des pays d'Afrique subsaharienne). Dans une situation caractérisée par l'insécurité, la violence accrue et une absence de règle de droit et de fonctionnement des institutions, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants sont à risque de violations graves, y compris l'enlèvement, la détention arbitraire et prolongée dans des conditions abusives, la torture et autres mauvais traitement, l'exploitation, l'extorsion et meurtres commis par différents groupes armés ainsi que les passeurs et les trafiquants.⁹⁶ Les membres des minorités religieuses parmi les ressortissants de pays tiers sont signalés comme étant particulièrement à risque d'abus et d'attaques en raison de leur religion.⁹⁷

22. La loi libyenne criminalise toute entrée, séjour, ou départ irrégulier, par exemple, sans la documentation appropriée ou à travers les postes frontaliers non officiels, sans distinction entre

⁹³ Sur un total de 36 868 personnes enregistrées comme réfugiés ou demandeurs d'asile par le HCR en Libye, il y avait 18 653 Syriens, 5 391 Palestiniens, 4 719 Erythréens et 3 053 Irakiens. D'autres nationalités enregistrées incluent des somaliens, des soudanais, des éthiopiens, des tchadiens et congolais; HCR, juillet 2014. Ces chiffres n'ont pas été mis à jour en raison du manque d'accès et de vérification régulière.

⁹⁴ Le HCR a suspendu toutes les nouvelles activités d'enregistrement en mai 2014. En 2015, le HCR a effectué une homologation d'urgence de six nouveaux demandeurs d'asile. Le Bureau continuera d'examiner la faisabilité de reprendre l'enregistrement. En Juin 2015, le Bureau a commencé le renouvellement des attestations pour les réfugiés et les demandeurs d'asile qui ont déjà été enregistrés par le HCR et dont les documents ont expiré ; HCR, la Libye : mise à jour opérationnelle, le 16 Juin à 2015.

⁹⁵ HCR, la Libye : mise à jour opérationnelle, le 16 Juin à 2015.

⁹⁶ Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, 13 août 2015, par 45, 50; Clingendael, *Résoudre les crises multiples de la Libye, Juillet 2015*, pp 6-7. Amnesty International, *la Libye est pleine de cruauté* : *Histoires de l'enlèvement, la violence sexuelle et les abus de migrants et des réfugiés*, le 10 mai 2015 MDE 19/1578/2015, <http://www.refworld.org/docid/5551f0194.html~number=plural> (ci-après: Amnesty International, *la Libye est pleine de cruauté*, le 10 mai 2015); MANUL, *la situation des migrants en transit par la Libye en route pour l'Europe - Note d'information* le 8 mai 2015, le 8 mai 2015, <http://bit.ly/1LlhcrP> (ci-après: MANUL, *la situation des migrants en transit à travers la Libye*, le 8 mai 2015); Conseil des droits de l'homme, *la situation des droits de l'homme en Libye*, 12 Janvier 2015; HCDH / MANUL, *Mise à jour sur les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire*, le 24 Décembre ici 2014.

⁹⁷ "Des nouveaux éléments de preuve recueillis par Amnesty International suggèrent que les chrétiens en Libye sont souvent soumis à des enlèvements, la torture, le vol et les agressions physiques commis par des gangs criminels et les passeurs, en plus d'abus perpétrés par des groupes armés tels que l'EI et Ansar al-charia. Ceux qui sont détenus dans des centres de détention de l'immigration sous le contrôle du Département de lutte contre la migration irrégulière du Ministère de l'Intérieur ou les milices continuent aussi à faire face à la torture et d'autres mauvais traitements en raison de leur religion »; Amnesty International, *la Libye est pleine de cruauté* », le 10 mai 2015, p. 17. Voir également l'ACAPS, *l'impact humanitaire du conflit*, 5 Juin 2015; MANUL, *la situation des migrants en transit à travers la Libye*, 8 mai 2015; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, 26 Février 2015, paragraphe 53; Nations Unies, *Communiqué de Presse du Conseil de sécurité sur l'assassinat de plus de 30 chrétiens éthiopiens*, le 20 Avril 2015, <http://www.un.org/press/en/2015/sc11867.doc.htm>; Centre d'information de l'ONU, *l'ONU condamne l'Assassinat de 21 chrétiens en Libye, demande instamment le rejet de «groupes takfiri»*, 17 Février 2015, <http://www.refworld.org/docid/550180744.html>.

les demandeurs d'asile / réfugiés, les migrants, ou victimes de la traite. Les lois libyennes applicables prévoient la détention indéfinie et l'expulsion des personnes qui ont violé les règles d'immigration.⁹⁸ Des milliers de personnes, dont des femmes et des enfants, seraient détenues actuellement dans les centres de détention gérés par le Département de lutte contre la migration illégale (DCIM) après avoir été sauvées ou interceptées en mer, au large de la côte libyenne, ou sur la terre lors de raids des maisons ou des contrôles d'identité, y compris à proximité des frontières terrestres.⁹⁹ La majorité des détenus sont originaires de pays d'Afrique subsaharienne, le Pakistan et le Bangladesh. Des syriens, des palestiniens et des irakiens sont également détenus.¹⁰⁰ Les conditions de détention, une préoccupation de longue date, ne répondent pas aux normes internationales et, dit-on encore détériorée en raison du conflit et de l'effondrement des services publics, de la pénurie de nourriture, de médicaments et d'autres articles de base a-t-on rapporté.¹⁰¹ Les ressortissants de pays tiers seraient également détenus par les différentes factions armées dans des centres de détention non officiels avec des conditions qui tombent en deçà des normes internationales.¹⁰² Les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants seraient régulièrement soumis à la torture ou mauvais traitement, en raison notamment de leur religion,

⁹⁸ *Les dispositions pour la détention de non-citoyens pour des violations liées à l'immigration sont contenues dans deux lois: la Loi n° 6 (1987) qui réglemente l'entrée, le séjour et la sortie des ressortissants étrangers à la Libye telle que modifiée par la loi n° 2 (2004) et la loi n° 19 de 2010 sur la lutte contre la migration irrégulière. Selon une traduction non officielle de l'article 6 de la loi n° 19, «Le migrant illégal sera mis en prison et condamné aux travaux forcés en prison ou à payer une amende de 1 000 dollars libyens. (...) La personne doit être expulsée du territoire libyen une fois qu'elle purge sa peine de prison »; Global Detention Project, la Libye Profil de détention, dernière mise à jour Février 2015, <http://www.globaldetentionproject.org/countries/africa/libya/introduction.html> (ci-après: Global Detention Project, la Libye Profil de détention, Février 2015). Voir aussi, Amnesty International, la Libye est pleine de cruauté », le 10 mai 2015, note 10. En Juillet 2015, plus de 2 400 personnes ont été aidées à quitter la Libye vers la Tunisie, le Niger et l'Egypte; Informations du HCR, Juillet à 2015.*

⁹⁹ *On estime qu'entre 2 000 et 4 500 ressortissants de pays tiers sont détenus dans les 15 centres officiels de détention des migrants gérés par le DCIM à un moment donné; OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 11. Voir aussi le HCR, la Libye : mise à jour opérationnelle, le 16 Juin 2015, p. 2. Voir aussi Force Mixte Conjointe sur l'immigration, jeunesse Détenue - Le sort des jeunes migrants, les demandeurs d'asile et réfugiés en Libye aujourd'hui, Juillet 2015 <http://bit.ly/1155C4O~number=plural>(ci-après: Force Mixte Conjointe sur l'immigration, jeunesse détenue, Juillet 2015), p. 51; AFP, jusqu'à 7 000 migrants détenus en Libye, dit un officiel, le 4 mai 2015, <https://shar.es/1szen9>; HCR, le HCR et ses partenaires aident les survivants de la traversée maritime dans des centres de détention libyens, dont 28 Avril 2015 <http://www.unhcr.org/553f8b2e6.html~number=plural>.*

¹⁰⁰ *"La plupart des détenus étaient Africains sub-sahariens, ainsi que plusieurs ressortissants bangladais et pakistanais. Il y avait quelques cas de syriens, palestiniens ou Irakiens qui sont détenus, bien que ces nationalités représentent la majorité des personnes enregistrées par le HCR (...) "; Force Mixte Conjointe sur l'immigration, jeunesse Détenue, Juillet 2015, p. 51. Voir aussi Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 26 Février 2015, paragraphe 49.*

¹⁰¹ *"Les conditions dans les centres de détention pour migrants ne répondent pas aux normes internationales minimales; ils sont toujours surpeuplés, avec un assainissement médiocre et souvent pas de séparation des hommes, des femmes et des enfants, cela crée un risque accru de violence sexuelle et sexiste »; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, le 13 Août 2015, paragraphe 63. Voir aussi Amnesty International, "la Libye est pleine de cruauté», le 10 mai 2015, p. 20; MANUL, la situation des migrants en transit à travers la Libye, le 8 mai 2015; HCR, HCR et ses partenaires Aide les survivants de la traversée maritime dans les centres de détention libyens, 28 Avril 2015, <http://www.unhcr.org/553f8b2e6.html>; Global Detention Project, la Libye Profil de détention, Février 2015; HRW, Libye: fouettés, battus, et suspendus à des arbres, 22 Juin 2014, <http://www.refworld.org/docid/53aa7e2f4.html>.*

¹⁰² *OCHA, 2015 Aperçu des besoins humanitaires en Libye 1er Octobre 2015, p. 11; Rapport du Secrétaire général sur la MANUL, 13 Août 2015, paragraphe 63; ACAPS, l'impact humanitaire du conflit, le 5 Juin 2015, p. 7; Global Detention Project, Libye Profil de détention, Février à 2015.*

dans les centres de détention gérés par le gouvernement ou des groupes armés.¹⁰³ Des abus sexuels en détention, en particulier des femmes et des filles, ont été fréquemment rapportés.¹⁰⁴

23. La situation des réfugiés syriens et palestiniens, qui a été dit avoir été relativement mieux avant le conflit en comparaison aux ressortissants d'Afrique sub-saharienne, aurait également continué à se détériorer,¹⁰⁵ et beaucoup ont été déplacées en raison de la violence, en particulier de Benghazi.¹⁰⁶ Les palestiniens¹⁰⁷ et syriens résidents en Libye de longue date approchent de plus en plus le HCR car ils se trouvent dans le besoin de protection et d'assistance à cause du conflit, de la perte d'emploi et de la hausse des coûts de la vie.¹⁰⁸ En Janvier 2015, le gouvernement internationalement reconnu de Tobruk a publié une mesure d'interdiction d'entrée pour les syriens, les palestiniens, les bangladais et les soudanais, qui a été élargie en Septembre 2015 pour également inclure les yéménites, les iraniens et les pakistanais.¹⁰⁹ On ne sait pas si ou comment l'interdiction d'entrée est mise en œuvre.

¹⁰³ "Suite à l'interception ou le sauvetage en mer, de perquisitions ou de contrôles d'identité, des milliers de migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont arrêtés et détenus en Libye pour des infractions liées à la migration. La MANUL craint qu'ils fassent l'objet de torture et d'autres mauvais traitements lors de leurs arrestations et dans les centres de détention gérés par le ministère de la Lutte contre la migration irrégulière (DCIM) et directement par des groupes armés. Beaucoup de coups et des coups de fouet sont rapportés, y compris avec des tiges métalliques, des câbles et des bâtons; les insultes verbales raciales et autres; et la suspension dans des positions contorsionnées. Dans certains centres, les femmes sont soumises à des fouilles à nu, y compris des recherches intrusives des cavités par des gardiens de sexe masculin »; la MANUL, *la situation des migrants en transit à travers la Libye*, 8 mai 2015. Voir aussi *Force Mixte Conjointe sur l'immigration, jeunesse détenue*, Juillet 2015; Amnesty International, *la Libye est pleine de cruauté* », le 10 mai à 2015.

¹⁰⁴ Amnesty International, *"la Libye est pleine de cruauté"*, le 10 mai 2015, p. 21; Conseil des droits humains, *la situation des droits de l'homme en Libye*, le 12 Janvier 2015, paragraphe 33.

¹⁰⁵ "Alors que pendant la crise de 2011, les migrants ont été soupçonnés de soutenir Kadhafi et son régime, en 2014, des rumeurs lient les migrants à certains groupes de milice. Cependant, ce fut le plus souvent le cas pour les réfugiés syriens, par opposition aux migrants subsahariens et demandeurs d'asile dans le pays. Les syriens, et dans une certaine mesure, les palestiniens, ont également été les boucs émissaires de la crise de 2014 et auraient profité de l'instabilité pour faire des affaires quand les libyens étaient incapables de le faire. Alors que les syriens et les palestiniens avaient toujours bénéficié d'une situation relativement positive en Libye (les syriens et les palestiniens bénéficiaient d'un accès gratuit à l'éducation et les soins de santé et une sympathie générale pour leur situation. En outre, tout comme les réfugiés irakiens en Libye, les Syriens et les palestiniens sont rarement arrêtés par DCIM pour entrée ou séjour illégal en Libye), cela a commencé à changer au cours de la crise de 2014, et dans la période qui la précède beaucoup de ces avantages ont été suspendus"; Altai Consulting (préparé pour l'OIM Bureau régional MENA), *les tendances migratoires à travers la Méditerranée: Connecting the Dots*, Juin. Voir aussi *service de l'information des Nations Unies, Agence des Nations Unies »Profondément préoccupée* » par la sécurité des réfugiés en Libye, 5 Août 2014, <http://www.refworld.org/docid/53e4d3ea4.html>.

¹⁰⁶ HCR, *les préoccupations montent concernant les réfugiés et demandeurs d'asile en Libye*, le 5 Août 2014, <http://www.refworld.org/docid/53e1de614.html>.

¹⁰⁷ Il peut y avoir plusieurs catégories de palestiniens résidant en Libye arrivés dans le pays en différentes vagues. Le groupe le plus important est présumé avoir été déplacé en raison du conflit israélo-arabe en 1948. L'UNRWA ne fonctionne pas en Libye, et donc il ya une présomption que les palestiniens en Libye sont éligibles au statut de réfugié en vertu de l'article 1D de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (sauf si ils sont exclues par les articles 1E ou 1F). En outre, la Libye accueille également les palestiniens, y compris les réfugiés de Palestine, qui ont fui les conflits ultérieurs dans le Moyen-Orient, y compris, notamment, le conflit en cours en Syrie (la Syrie a accueilli plus d'un demi-million de réfugiés palestiniens enregistrés par l'UNRWA avant le déclenchement du conflit en 2011).

¹⁰⁸ HCR, *la Libye : mise à jour opérationnelle*, le 16 Juin à 2015.

¹⁰⁹ Reuters, *le Gouvernement officiel de la Libye interdit aux Yéménites, Iraniens, Pakistanais d'entrer au pays*, 1 Septembre 2015, <http://reut.rs/1EwwRnl>.

24. La Libye est un point de transit et de départ important pour la migration irrégulière par voie maritime vers l'Europe.¹¹⁰ Entre Janvier et la mi-Octobre 2015, plus de 140 000 demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sont arrivés en Italie par la mer, la grande majorité ayant quitté la Libye,¹¹¹ tandis que des milliers sont soupçonnés avoir péri ou sont portés disparus.¹¹²

Accès au territoire et protection internationale

25. Comme la situation en Libye demeure fluide et incertaine, le HCR demande à tous les pays de permettre aux civils (ressortissants libyens, résidents habituels de la Libye et ressortissants des pays tiers) fuyant la Libye l'accès à leurs territoires.

26. Toutes les demandes de ressortissants et résidents habituels de la Libye en quête de protection internationale doivent être traitées dans les procédures équitables et efficaces, conformément au droit international et régional des réfugiés.¹¹³ Pour les personnes dont la demande avait été rejetée précédemment aux événements récents, la situation actuelle peut, en fonction des circonstances particulières de la demande, donner lieu à un changement de circonstances, qui doit être pris en compte si une nouvelle demande d'asile est soumise. Les demandes de protection internationale des personnes ayant été directement touchées par le développement des événements depuis 2011 peuvent nécessiter une attention particulière, *notamment*, les demandes présentées par des politiciens et activistes des droits humains, des responsables des services judiciaires et agents de forces de l'ordre, des femmes engagées dans la sphère publique, des travailleurs humanitaires, des blogueurs et des professionnels des médias, des membres des minorités ethniques et religieuses, des individus de diverses

¹¹⁰ Selon Issandr El Amrani de l'International Crisis Group, «[T] il n'y a pas de gouvernement efficace en Libye afin de limiter le trafic humain, ou même avoir un certain contrôle minimum de frontières. Il est devenu beaucoup plus facile pour les trafiquants d'amener les gens à travers la Libye, sans police ou armée pour les arrêter »; AFP, Libye Post-Révolution: Un carrefour pour le trafic de migrants, le 21 Avril 2015, <https://shar.es/1s2e6S>.

¹¹¹ Les principaux pays d'origine sont l'Érythrée, le Nigeria, la Somalie, le Soudan et la Syrie; l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Méditerranée Update- Projet Migrants, le 20 Octobre 2015, <http://missingmigrants.iom.int/en/mediterranean-update-20-october-2015>. En 2014, plus de 170 000 personnes sont arrivés en Italie, dont la grande majorité (141 484 personnes) avait quitté la Libye; HCR, la Libye : mise à jour opérationnelle, le 16 Juin 2015, p. 2.

¹¹² Entre le 1er Janvier et le 20 Octobre 2015, 2 822 décès ont été documentés sur la route de la Méditerranée centrale; OIM, données de migrants disparus en mer méditerranéenne, dernier mis à jour le 20 Octobre 2015, <http://missingmigrants.iom.int/en/mediterranean>.

¹¹³ les cadres applicables comprennent celui de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés [Convention relative au statut des réfugiés ("Convention de 1951"), 28 Juillet 1951, Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 189, p. 137, <http://www.refworld.org/docid/3be01b964.html>] et son Protocole [Protocole relatif au statut des réfugiés, 31 Janvier 1967, Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 606, p. 267, <http://www.refworld.org/docid/3ae6b3ae4.html>], l'Union européenne, la directive 2011/95 / UE du Parlement européen et Conseil des normes pour la qualification des ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et pour le contenu de la protection accordée (refonte) (directive «Qualification »), 13 Décembre 2011 <http://www.refworld.org/docid/4f06fa5e2.html>] ou d'autres cadres régionaux applicables; la Convention de l'OUA [Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ("Convention de l'OUA "), 10 Septembre 1969, 1001 RTNU 45, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b36018.html>], et la Déclaration de Carthage [Déclaration de Carthage sur les réfugiés, Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au Mexique et Panama, 22 Novembre 1984, <http://www.refworld.org/docid/3ae6b36ec.html>].

orientations sexuelles (réelles ou perçues) et identités de genre, et des membres de tribus / familles ou individus perçus comme étant des supporteurs de l'une des parties au conflit ou ancien régime de Kadhafi.¹¹⁴ Les personnes présentant ces profils et d'autres profils peuvent avoir besoin d'une protection internationale conformément à la Convention de 1951, pour des raisons d'opinion politique réelle ou théorique, ou pour des raisons liées à d'autres motifs de la Convention de 1951. Les demandes doivent être examinées sur une base individuelle, en tenant soigneusement compte des circonstances particulières de chaque cas. En outre, le HCR estime que les personnes fuyant la Libye pourraient avoir besoin d'une protection internationale conformément à l'article 1 (2) de la Convention de l'OUA de 1969, ou, dans les pays d'asile en dehors de l'Union africaine et dans les cas où les critères de la Convention de 1951 ne sont pas applicables dans des cas individuels, peuvent répondre aux critères de formes complémentaires de protection.¹¹⁵

27. Il peut y avoir des personnes qui ont été associées à des actes qui les mettent dans le cadre des clauses d'exclusion prévues à l'article 1F de la Convention de 1951.¹¹⁶ Dans de tels cas, il sera nécessaire d'examiner attentivement toutes les questions de la responsabilité individuelle pour les crimes, ce qui peut donner lieu à l'exclusion de la protection internationale des réfugiés. En outre, afin de préserver le caractère civil de l'asile, les États auraient besoin d'évaluer attentivement la situation des arrivées afin d'identifier les éléments armés et de les séparer de la population civile réfugiée.¹¹⁷

Position du HCR sur le retour

¹¹⁴ Voir ci-dessus "Les violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire". Voir aussi D + C Développement et Coopération, la situation des homosexuels en Libye se détériore, 22 Juin 2015, <http://bit.ly/1DO1VJR>; MANUL, ONU appelle le Coordonnateur humanitaire pour la libération immédiate des travailleurs humanitaires libyens enlevés, le 12 Juin 2015, <http://bit.ly/1Ljspvj>; Los Angeles Times, la guerre de l'État islamique sur les Gays, le 8 Juin 2015, <http://fw.to/82u1n4L>; Malta Today, Trois hommes exécutés par EI pour homosexualité en Libye, le 1er mai 2015, <http://bit.ly/1IoLSTA>; Minority Rights Group International, peuples menacés 2015, pp 3, 6-7. [Http://www.minorityrights.org/13054/attachments/MRG_SWM15_PUTBrief_COMB_8.pdf](http://www.minorityrights.org/13054/attachments/MRG_SWM15_PUTBrief_COMB_8.pdf); Reuters, Etat islamique tue Cinq journalistes travaillant pour la chaîne de télévision libyenne - armée officielle, 27 Avril 2015, <http://reut.rs/1GAIW9>; Reporters sans frontières, incapable de travailler les journalistes fuient la Libye en raison des violences, 27 Avril 2015, <http://bit.ly/1PexjYw>; Middle East Eye, la tentative de réduire en Silence la génération des Activistes de Libye, dernière mise à jour 13 Février 2015, <https://shar.es/1sDNum>; HRW, guerre sur les médias: les journalistes sous attaque en Libye, 9 Février 2015, <http://www.refworld.org/docid/54ff00d84.html>; Centre d'information de l'ONU, la Libye: Le chef de l'ONU condamne les attaques contre les défenseurs de droits de l'homme et des militants, 14 Octobre 2014 <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=49075>; HRW, la Libye: vague d'assassinats politiques, le 8 Août 2013, <http://www.refworld.org/docid/5204e0054.html>; IRIN, Analyse: Les droits des minorités libyennes à la croisée de chemins, 24 mai 2012, <http://bit.ly/1Irmml0>.

¹¹⁵ Dans le contexte des obligations des droits humains, des cadres régionaux applicables, tels que la directive de qualification de l'UE.

¹¹⁶ HCR, Lignes directrices sur la protection internationale n° 5: Application des clauses d'exclusion: article 1F de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, 4 Septembre 2003, CR / GIP / 03/05 http://www.unhcr.org/Refworld/id_doc/3f5857684.html.

¹¹⁷ Voir HCR, Principes directeurs opérationnels sur le maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile, Septembre 2006, <http://www.refworld.org/docid/452b9bca2.html>.

28. Le HCR se félicite de toute mesure prise par les États de suspendre les retours forcés de ressortissants ou résidents habituels de la Libye, y compris ceux qui ont eu leur demande d'asile rejetée. Le HCR exhorte tous les États à suspendre les retours forcés vers la Libye, y compris vers Tripoli, jusqu'à ce que la situation de la sécurité et des droits humains soit considérablement améliorée. Compte tenu de la volatilité de la situation, la fragmentation du contrôle et de la pléthore de groupes armés, le HCR estime que, dans les circonstances actuelles, la pertinence et le caractère raisonnable des critères pour des lieux de fuite ou de réinstallation interne sont peu susceptibles d'être remplies.¹¹⁸ La suspension des retours forcés des ressortissants et résidents habituels vers la Libye doit servir de norme minimale et ne doit pas remplacer la protection internationale pour les personnes ayant répondu aux critères d'octroi du statut de réfugié en vertu de la Convention de 1951 et de la Convention de l'OUA de 1969. Ce conseil est valable jusqu'à ce que la situation de la sécurité et les droits humains en Libye soient suffisamment améliorée pour permettre un retour sûr et digne.

Les besoins de protection internationale des ressortissants de pays tiers en partance de / ou en transit par la Libye

29. Parmi ceux qui se sont trouvés obligés de quitter la Libye, y compris par voie maritime, il ya les ressortissants des pays tiers, y compris les personnes qui ont été reconnues comme réfugiées ou inscrites comme demandeurs d'asile en Libye par le HCR, ou des personnes transitant par la Libye et qui ont été enregistrés auprès ou reconnues comme réfugiées dans d'autres pays où elles résidaient avant d'atteindre la Libye (par le HCR ou selon les procédures d'asile de l'État), ainsi que d'autres personnes ayant besoin de protection internationale.

30. La situation dans laquelle un État exerce sa juridiction sur les personnes à la suite de l'interception en mer exige le respect du principe de non-refoulement. Le HCR exhorte les États à ne pas renvoyer en Libye des ressortissants de pays tiers interceptés en mer et à veiller à ce

¹¹⁸ Il incombe au décideur d'établir la preuve que l'analyse de la délocalisation est pertinente au cas individuel. Si cela est jugé pertinent, il est de la responsabilité de la partie qui l'affirme d'identifier la zone proposée de la délocalisation et de fournir une preuve attestant qu'il est une alternative raisonnable pour la personne concernée. Voir HCR, Principes directeurs sur la protection internationale n° 4: fuite ou réinstallation interne "dans le contexte de l'article 1A (2) de la Convention de 1951 et / ou du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, HCR / GIP / 03/04 23 Juillet 2003, <http://www.refworld.org/pdfid/3f2791a44.pdf?number=plural>, et paragraphes 33-35. Pour qu'une IFA / IRA soit pertinente, la zone proposée de délocalisation doit être pratiquement, légalement accessible en toute sécurité. En outre, où le demandeur a une crainte bien fondée de persécution des mains de l'État et de ses agents, il existe une présomption que l'examen d'une IFA / IRA n'est pas «pertinent» pour les zones sous le contrôle de l'État. Si le demandeur craint d'être persécuté par un agent non étatique de persécution, la capacité de poursuivre le demandeur dans la zone proposée et la capacité de l'État à fournir une protection doivent être examinées, voir les paragraphes 9-21. Le HCR estime qu'une analyse similaire serait applicable lorsque l'applicabilité de l'IFA est considérée dans le contexte de la détermination de l'admissibilité de la protection subsidiaire.

que ceux qui ont besoin d'une protection internationale soient en mesure d'accéder aux procédures d'asile justes et efficaces au moment du débarquement.¹¹⁹

31. À l'arrivée dans un pays d'asile, les ressortissants de pays tiers à la recherche de ou autrement indiquant un éventuel besoin de protection internationale devraient être renvoyés aux procédures d'asile nationales, aux fins d'examen de leurs demandes de protection internationale.

Désignation de la Libye comme pays tiers sûr

32. Le HCR ne considère pas qu'il soit approprié pour les États de désigner ou d'appliquer dans la pratique une désignation de la Libye comme un soi-disant "pays tiers sûr". La désignation d'un pays comme un «pays tiers sûr» peut entraîner qu'une demande de protection internationale ne soit pas examinée sur le fond, mais déclarée irrecevable, ou traitée dans une procédure accélérée avec des garanties procédurales réduites. Même avant les troubles et l'insécurité actuelle, le HCR a estimé que la Libye ne doit pas être considéré comme un pays tiers sûr compte tenu de l'absence d'un système d'asile efficace ainsi que les difficultés et les abus largement rapportés rencontrés par les demandeurs d'asile et les réfugiés en Libye et le manque de protection et solutions durables contre de tels abus.¹²⁰ Le HCR exhorte les États à ne pas canaliser les demandes de protection internationale de ressortissants de pays tiers vers une procédure accélérée ou les déclarer irrecevables, simplement sur la base du fait qu'ils résidaient auparavant ou avaient transité par la Libye.

Désignation de la Libye comme un lieu sûr aux fins de débarquement à la suite de sauvetage en mer

33. Dans le cadre du sauvetage en mer, le droit international prévoit que le débarquement se produit dans un lieu sûr.¹²¹ Lorsque les demandeurs d'asile et les réfugiés sont secourus en

¹¹⁹ Voir *Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU 2240 (2015), qui autorise les États membres à inspecter les navires en haute mer au large de la côte libyenne, s'ils sont soupçonnés de trafic de migrants ou de traite des êtres humains en provenance de Libye, et de saisir les navires qui sont confirmés comme étant utilisés pour ces fins. La résolution reconnaît que parmi ces migrants peuvent être des personnes qui répondent à la définition d'un réfugié en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967" et demande instamment aux États de respecter les droits des migrants et de "se conformer à leur obligations découlant du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, le cas échéant"; Conseil sécurité de l'ONU, la Résolution 2240 (2015), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7531e réunion, le 9 Octobre 2015, S / RES / 2240 (2015), le 9 Octobre 2015, <http://www.un.org/press/en/2015/sc12072.doc.htm>. Voir aussi HCR, le HCR Intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Hirsi et autres c. Italie, Mars 2010, n ° 27765/09 application, <http://www.refworld.org/docid/4b97778d2.html>.*

¹²⁰ *HCR, Intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Hirsi et autres c. Italie, Mars 2010, n ° 27765/09 application, <http://www.refworld.org/docid/4b97778d2.html>. Voir aussi "ci-dessus Situation des ressortissants de pays tiers (y compris les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants)".*

¹²¹ *Organisation maritime internationale (OMI), la résolution MSC.155 (78), l'adoption des amendements à la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage, 1979, 20 mai 2004, l'annexe 5, <http://www.refworld.org/docid/432acad44.html>; OMI, Résolution MSC.167 (78), les lignes directrices sur le traitement des personnes secourues en mer, le 20 mai 2004, <http://www.refworld.org/docid/432acb464.html>; OMI, Convention internationale sur la recherche et le sauvetage, le 27 Avril 1979 1403 UNTS, annexe, par 1.3.2, <http://www.refworld.org/docid/469224c82.html>.*

mer, "la nécessité d'éviter le débarquement dans les territoires où [leurs] vies et libertés (...) seraient menacées" est pertinente pour déterminer ce qui constitue un lieu sûr.¹²² À la lumière de la situation sécuritaire volatile en général et les risques de protection particulières pour les ressortissants de pays tiers (y compris la détention dans des conditions déplorables, et les abus signalés contre les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants),¹²³ Le HCR ne considère pas que la Libye remplit les critères lui permettant d'être désignée comme un lieu sûr aux fins de débarquement suite au sauvetage en mer.

Mise à jour et révision

34. La position du HCR sera examinée et mise à jour au fur et à mesure que la situation évolue et si nécessaire.

HCR
Octobre 2015

¹²² OMI, Résolution MSC.167 (78), les lignes directrices sur le traitement des personnes secourues en mer, le 20 mai 2004, parag 6,17, <http://www.refworld.org/docid/432acb464.html>.

¹²³ Voir "ci-dessus Situation des ressortissants de pays tiers (y compris les demandeurs d'asile, réfugiés et migrants)".